



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110832

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/04/2025 10H01 C:025093 I:41698
V/REF : 1036785
V/Appel du Samedi 26/04/2025 a 10H01

SEMCODA
Agence Oyonnax
188, RUE ANATOLE FRANCE
B.P.11104
01111 OYONNAX CEDEX

IMMEUBLE : 68 RUE MAGNIN
01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

Vaulx en Velin, le 21 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°68 MAGNIN-CONTACTER MME BERTIN-TEL:06 64671014
MOTIF : INTERVENIR POUR PANNE D'ELECTRICITE EN PARTIE COMMUNE
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 26/04/2025 A 12H30 : PAS D'ECLAIRAGE DANS LES COMMUNS.RECHERCHE DU DISJONCTEUR. RECHERCHE DE LA CAUSE DE LA DISJONCTION - SERRAGE DES CONNEXIONS - CONTROLE DE L'INSTALLATION ET APPAREILLAGE - REARMEMENT DU DISJONCTEUR GENERAL DES COMMUNS - REMISE EN SERVICE - ESSAIS - BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS :

CD	AB Email envoyé le 17/11/25 a 13H20 Mme M CONTAMIN
CD	AB Email envoyé le 13/11/25 a 14H49 Mme M CONTAMIN
CD	AB Email envoyé le 03/11/25 a 13H19 Mme M CONTAMIN
DT	AB Email envoyé le 02/10/25 a 15H53 Ste Perm anece Semcoda
CD	AB Email envoyé le 15/09/25 a 10H54 Mme M CONTAMIN
CD	AB Email envoyé le 09/09/25 a 10H28 Mme M CONTAMIN
CD	AB Email envoyé le 01/09/25 a 11H04 Mme M CONTAMIN
CD	AB Email envoyé le 07/07/25 a 16H04 Mme A. DURAND JUILLARD
CD	AB Email envoyé le 02/06/25 a 10H53 Mme C. GANTIER
CD	AB Email envoyé le 22/05/25 a 14H37 Mme C. GANTIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110832

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CS AB Email envoyé le 27/04/25 a 11H07 Mme C. GANTIER
CS AB Email envoyé le 27/04/25 a 11H06 Ste Perm anece Semcoda

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.Lu-Ve 17h/20h Sa 07h/12h	1	68,24	68,24
1,50	H.Ouvrier Electricien le 26/04	1	73,82	110,73
1,50	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82	110,73
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				358,27
T.V.A. a 10,00%				35,82
TOTAL T.T.C.En EURO				394,09

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1036785 du 18/11/2025

Pr.

SEMCODA

Bureau de BELLEY

14, Rue Juvanon Du VACHAT

01300 BELLEY

Tel:04.74.43.05.07

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; myriam.barras@semcoda.com

Lieu d'intervention

68 RUE DU DR MAGNIN

LES COLS/HAUTEVILLE LOMPNES

01110 PLATEAU D HAUTEVILLE

Référence de la Demande

THCELCPCI Txv hors contra Electricite Partie cne int. 1

01-EE-2223-ENT-61563100

03957 HAUTEVILLE-LOMPNES 5 Coll PLUS + 5
Gar

Délai

Date limite exécution : 03/12/2025

Observations

BC pour regule suite intervention du 26/04/2025.

REF : C : 025093 I : 41968

Localisation : 68 rue du Dr Magnin

01110 Plateau d'Hauteville

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00038 Régule suite intervention du 26/04/2025 Pour panne d'électricité en partie commune.	1,00	358,26	358,26	35,83	394,09
Total H.T.					358,26
Total TVA					35,83
Total TTC					394,09

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BARRAS Myriam (Agence 5) le 18/11/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA Bureau de BELLEY



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA Bureau de BELLEY**

Adresse : **14, Rue Juvanon Du VACHAT 01300 BELLEY**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **68 RUE DU DR MAGNIN LES COLS/HAUTEVILLE LOMPNES 01110 PLATEAU D HAUTEVILLE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BELLEY**

le **20/11/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1036785